



Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 3 Décembre 2025

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMAERE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Alain GAUSIN ; Eric MAJORDZYK ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Jean-Marc MACKRE ; Patrice WIESZCZOSZYNSKI.

Excusés : Marjorie DEFRETIN donne pouvoir à Marie-Noëlle LEBRUN.

Absents : Marie-Laure DOXIN ; Damien DALLA COSTA ; Nadine DARcq.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Noëlle LEBRUN a été nommée secrétaire de séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Noëlle LEBRUN a été nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de séance du 14 Octobre 2025

- Adopté à l'unanimité

III. Délibérations

❖ Affaires Générales

1. SIDEN SIAN – Adhésions adoptées par délibération du comité syndical du 20 mars 2025, 17 juin 2025 et 18 septembre 2025

Suite aux Comités Syndicaux des 20 mars 2025, 17 juin 2025 et 18 septembre 2025, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN :

- des communes de CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau Potable »,
- des communes de PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement Collectif »,
- de la commune de CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- des communes de MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

- Adopté à l'unanimité

2. Consultation sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 – Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois

Le syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette demande d'affiliation.

- Adopté à l'unanimité

3. Cœur d'Ostrevent Agglo - Rapport d'activités 2024

Le rapport sera présenté sur table.

- Adopté à l'unanimité

4. Parc Naturel régional Scarpe-Escaut – Rapport d'activités 2024

Le rapport sera présenté sur table.

- Adopté à l'unanimité

5. SMTD – Rapport d'activités 2024

Le rapport sera présenté sur table.

- Adopté à l'unanimité

❖ Finances

6. Budget 2026 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et de fonctionnement

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, que l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget :

- De mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- D'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le budget primitif est voté annuellement en avril.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater :

- Les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2025,
- Les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, comme suit :

Chapitre - Nature	Crédits ouverts 2025	Autorisation 2026 (25%)
20 – Immobilisations incorporelles	74 470 €	18 617.50 €
203 - <i>Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</i>	74 470 €	18 617.50 €
21 – Immobilisations corporelles	611 726.52 €	152 931.63 €
2135 - <i>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</i>	7 170 €	1 792.50 €
2151- <i>Réseaux de voirie</i>	533 788.52 €	133 447.13 €
21538 - Autres réseaux	3 000 €	750 €
21578 - Autre matériel technique	6 550 €	1 637.50 €
2183 – <i>Matériel informatique</i>	18 000 €	4 500 €
2188 - Autres	43 218 €	10 804.50 €
TOTAL	686 466.52 €	171 549.13 €

- A procéder au recouvrement des recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Adopté à l'unanimité

❖ **Ressources humaines**

7. Recrutement de personnel vacataire - Service jeunesse

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le recrutement de personnel vacataire pour effectuer les missions relatives à l'encadrement d'enfants dans la cadre des activités scolaires, périscolaires ou extrascolaires de la commune.

Les heures de vacations réalisées seraient rémunérées sur la base du montant brut du SMIC horaire.

➤ Adopté à l'unanimité

8. Rapport Social Unique 2024

Le rapport sera présenté sur table.

➤ Adopté à l'unanimité

La secrétaire de séance

